



L'emploi en Portage Salarial

Communiqué de presse

Le Portage salarial reconnu comme une branche d'activité professionnelle

Paris, le 1^{er} décembre : Aujourd'hui, la Ministre du Travail, Madame Myriam El Khomri, a reçu le syndicat des Professionnels de l'Emploi en Portage Salarial, le PEPS.

La création d'une Commission Mixte Paritaire (CMP) « PORTAGE SALARIAL » ouvrant la négociation d'une prochaine convention collective a été officiellement annoncée, créant *de facto* la branche d'activité professionnelle du portage salarial.

« L'Union fait la Force ! »

Le PEPS, seul syndicat patronal du portage salarial représentatif se félicite de l'ouverture de cette CMP.

C'est incontestablement le fruit d'un dialogue social constructif et innovant entre les organisations de salariés, le Ministère du Travail, l'Observatoire paritaire du portage salarial (l'OPPS) et le PEPS.

La création de la branche d'activité professionnelle du portage salarial est l'aboutissement d'un processus qui a vu naître l'ordonnance gouvernementale d'avril 2015 et sa ratification dans la loi travail en août 2016, promettant à cette nouvelle forme d'emploi un développement important répondant aux besoins d'une nouvelle organisation du travail en France.

Dans un contexte où le gouvernement veut réduire le nombre de branches d'activités professionnelles, ce résultat montre d'autant plus l'importance que le gouvernement accorde au portage salarial, secteur d'avenir pour l'emploi permettant d'apporter une protection sociale maximale à des professionnels indépendants et autonomes.

« Démonstration est faite que le dialogue social est possible, l'union fait la force ! Cette CMP est une excellente nouvelle pour les salariés portés comme pour les autres professionnels

indépendant, cela renforce l'encadrement du secteur et valorise les pratiques du portage salarial », précise Hubert CAMUS, Président du PEPS.

Une réponse aux mutations de l'économie

Le portage salarial est l'une des solutions qui s'adopte aux nouveaux besoins de l'économie, dans un contexte où le chômage est persistant, garantissant à l'indépendant qui choisit le portage salarial une meilleure protection sociale, un accompagnement durable et des formations adaptés.

Pour cela et grâce à cette reconnaissance, le PEPS s'engage à défendre les intérêts de chaque « salarié-porté » ainsi qu'à mettre à disposition ce statut innovant au plus grand nombre d'indépendants qui le souhaitent.

Le PEPS partage, enfin, les propos de Patrick LEVY-WAITZ, Président de l' OPPS qui appelle de ses vœux à une négociation d'une convention collective "*audacieuse qui doit prendre pleinement en compte les besoins des indépendants et plus généralement les mutations profondes du marché du travail.*"

A propos du PEPS

Le PEPS est la première organisation professionnelle du secteur se consacrant exclusivement à l'activité de portage salarial répartie sur l'ensemble du territoire national. Toutes les entreprises adhérentes se retrouvent dans des valeurs exprimées à travers une charte de déontologie exigeante qui garantit la sécurité et la protection des professionnels autonomes portés et la qualité des prestations réalisées auprès de leurs clients.

Le PEPS regroupe plus de 80% des entreprises de portage salarial et demeure l'interlocuteur unique et représentatif auprès de la profession et des pouvoirs publics. Il défend un portage salarial adapté à toutes les professions.

CONTACTS PRESSE – AGENCE RAOUL

Léonard GALLOT – leonard@agenceraoul.com

Tél : 07 88 02 31 60

Gaëlle LANDRU – gaelle@agenceraoul.com

Tel : 06 17 19 53 80